

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Un an 10
Six mois 8
Trois mois 5
Paris : 25 fr.
Un an 18
Six mois 12
Trois mois 8

en s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbôut, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Juillet 1877.

Bulletin politique.

Il est évident que voter pour les ennemis du Maréchal, ce serait perdre le temps. L'assession est rigoureusement exacte.

Le Maréchal est inamovible, inébranlable jusqu'en 1880 ; la Chambre qu'on va nommer ne l'est pas. Le Maréchal a, le 16 mai, énergiquement fait connaître qu'une double expérience lui ayant démontré que le parti radical est incorrigible, à son tour, lui, Président légal jusqu'en 1880, il se déclarait conservateur incorrigible.

Donc, il ne gouvernera jamais avec une Chambre radicale.

La Correspondance de l'Union conservatrice examine toutes les hypothèses que peuvent réaliser les élections prochaines :

1° Elles peuvent donner une majorité conservatrice ;

2° Elles peuvent donner une majorité radicale égale à la précédente ;

3° Elles peuvent donner une majorité radicale moins forte que la précédente ;

4° Elles peuvent donner une majorité plus forte que la précédente.

La première hypothèse est de beaucoup la plus probable. En ce cas, tout va bien ; le Maréchal, le Sénat, la Chambre sont d'accord. La France est paisible et heureuse.

La deuxième hypothèse est la plus improbable de toutes ; si, par impossible, elle se réalise, nous voilà revenus au 15 mai. La situation étant la même, le Maréchal est obligé de recommencer la même entreprise. C'est de la politique stationnaire.

La troisième hypothèse amène une majorité radicale affaiblie, une minorité puissante ranimée par un demi-succès. Le pays a montré qu'il n'est pas absolument gan-

gré par la maladie radicale. La majorité se disloque probablement, et alors se constitue une majorité constitutionnelle et paisible, ou bien, furieuse de se voir mutilée, elle s'engage dans une politique intolérable au Sénat et au Maréchal, odieuse au pays. C'est une autre dissolution.

La quatrième hypothèse réalise les mesures de M. Gambetta ; c'est le conflit immédiat entre le Sénat et le Maréchal, la mise en accusation du ministère que seul le Sénat jugera. La Chambre ne peut rien entre les deux pouvoirs ; elle est condamnée à une défaite certaine et immédiate. C'est la dissolution sans délai.

On avait donc bien raison de dire que voter pour les radicaux, c'était perdre son vote ! Car le Maréchal est un conservateur incorrigible, comme le Sénat.

Chronique générale.

Le Gaulois a publié, en tête de ses colonnes, l'article suivant où la politique du maréchal de Mac-Mahon est appréciée en des termes que ne désavoueraient pas les radicaux :

« Les journaux officieux s'efforcent de donner le change à l'opinion sur la nature et l'importance des motifs qui paraissent devoir condamner certaines fractions du parti conservateur à se séparer du gouvernement.

« C'est ainsi qu'ils affectent de faire reposer l'origine du dissentiment sur le choix d'une dizaine de candidatures au sujet desquelles l'entente ne serait pas encore un fait accompli, et ils jouent l'étonnement de ce que de pareilles misères aient pu soulever de si gros orages.

« Il nous serait facile de discuter ce chiffre d'une dizaine de candidatures, et, si nous étions admis dans les conseils du gouvernement, nous lui démontrerions sans peine que c'est dans plus de soixante arrondissements qu'il compromet le succès de la cause

conservatrice ; nous lui prouverions aisément que les candidatures dont nous parlons, orléanistes ou simplement neutres, toutes sans chances sérieuses, ont été inventées dans l'unique but de barrer le passage à d'excellents candidats qui ont seulement, aux yeux de certains conseillers du Maréchal, ce vice rédhibitoire d'appartenir au grand parti de l'Appel au peuple.

« Certes, les faits que nous signalons en ce moment seraient assez graves déjà pour justifier le mouvement de retraite que nous serons probablement obligés d'accomplir. Nous ne pouvons raisonnablement pas abandonner la direction de nos voix à des gens qui nous traitent en ennemis tandis que nous nous conduisons en alliés fidèles. Et il y a, pour exprimer la sottise que nous ferions en prolongeant les marques stériles de notre dévouement, une expression qui est vulgaire, mais qui dit bien la chose : nous apporterions des verges pour nous fouetter. C'est là un rôle bête. Nous ne l'accepterions déjà à aucun prix alors que des considérations plus graves ne nous dicteraient pas plus impérieusement encore l'obligation de séparer notre cause de celle du gouvernement.

« Il ne nous convient pas de préciser ce que nous avons vu et appris, alors que nous nous supposons appelés à faire la même campagne que les conseillers du Maréchal ; ce que nous savons, soit à titre de confiance, soit à titre de déduction, nous n'avons pas à le répéter au public. Mais il nous est permis de constater une situation, et il nous est commandé d'expliquer notre attitude. Et c'est ce que nous allons faire.

« La grande et vraie raison pour laquelle nous croyons que l'élément bonapartiste doit se séparer de l'union dont les légitimistes de leur côté sont si près de se retirer, c'est que le gouvernement semble prendre à tâche de se trahir lui-même et de condamner son entreprise à une défaite certaine.

« La grande et vraie raison, c'est que, si nous acceptions de prendre notre part d'une lutte où l'on serait résolu à combattre avec

intelligence, quitte à supporter notre part de responsabilité en cas de défaite, il ne nous convient pas de nous laisser porter à l'abattoir pieds et poings liés, comme les veaux sur leur charrette. La grande raison, c'est que nous ne voulons pas encourir les justes reproches de la masse conservatrice qui, un jour, sera en droit de se plaindre qu'on lui ait demandé une dépense de forces considérable pour ne pas lui imprimer une direction utile ; la vraie raison, c'est que nous regardons comme une imbécillité d'engager une partie quand on ne veut pas la jouer sérieusement, et quand on est décidé à écarter, de parti pris, tous les atouts.

« Or, nous ne voulons ni mériter les reproches du parti conservateur, ni justifier le renom d'imbécillité que l'avenir réservera aux promoteurs du 16 mai s'ils n'ont relevé la tête que pour mieux tendre le cou à l'égorgeur.

« La politique obéit aux lois communes ; en matière de gouvernement d'un peuple, comme en matière de gouvernement d'une maison, rien n'est plus dangereux que les accès de virilité intermittente.

« Tout le monde a assisté au moins une fois au spectacle que donnent ces maîtres exaspérés qui, presque sans motif saisissable, chassent un beau jour la servante dont ils ont supporté sans murmurer pendant plusieurs années les vols et les insolences.

« Les amis se réjouissent. « Enfin ! se disent-ils, il a donc fait preuve de résolution ! Enfin, il a compris que sa dignité succombait à cette tyrannie du torchon ! Enfin, nous voilà donc nous-mêmes à l'abri de cette mégère qui nous ouvrait ou nous fermait à son gré la porte et le cœur de notre ami ! » Et un soupir de soulagement échappe à leur poitrine.

« Mais comme ils savent que la chair est faible, que le maître est accessible à certaines flatteries, que la servante a emporté avec elle le secret de certains plats qui caressaient la sensualité du vieillard, comme ils craignent enfin, pour mille causes, le retour de l'intrigante qui a été chassée, ils se re-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES PROJETS.

La maison de banque de MM. Varnier et d'Alouzy était connue depuis près de trente ans comme la plus sûre, sinon comme la plus importante de la place de Paris.

Rendue vers le commencement de l'Empire, elle avait étendu lentement le cercle de ses affaires ; cette lenteur même avait contribué à lui conquérir la confiance et à mieux constater la probité scrupuleuse de ses fondateurs.

L'un d'eux seulement, M. Varnier, avait survécu ; mais associé à Edmond d'Alouzy, le fils de son ami, il portait seul le poids des affaires et laissait le jeune homme suivre en liberté tous ses goûts.

Edmond avait une imagination active mais mobile, une instruction variée mais incomplète. Incapable de persévérance, il passait à peine une heure chaque jour à la banque pour prendre rapidement connaissance du courant des affaires.

Il venait précisément d'entrer dans le bureau

particulier de la direction, afin de parcourir la correspondance du jour.

Un vieux commis, le père Trudaine, décachetait les lettres qu'il lui soumettait avec une brève indication, et qui étaient ensuite passées à un jeune homme assis près de la fenêtre, devant un petit bureau.

— De la maison Vancroft d'Amsterdam, dit le vieux commis, qui présentait un compte sur papier azuré.

— Encore en hollandais ? demanda d'Alouzy.

— Oui, monsieur.

Le jeune banquier fit un mouvement d'épaules.

— Décidément il faut que je l'apprenne, dit-il avec un air de résolution irrévocable ; la moitié de nos affaires se font avec l'Allemagne et la Hollande, il est impossible de rester ainsi toujours à la merci des traducteurs.

— C'est une longue étude ! fit observer le père Trudaine en relevant ses lunettes, ouvrant sa tabatière et, pétrissant, avec méditation, une prise de tabac.

— Laissez donc, reprit d'Alouzy nonchalamment, quand on sait s'y prendre, il suffit de quelques mois. Choisissez un livre allemand, étudiez-le attentivement ; remarquez la formation des mots, l'arrangement des phrases ; décomposez celles-ci de vingt manières, cherchez tout ce que l'on peut exprimer avec les éléments qu'elles renferment ; possédez

enfin complètement votre livre, et le reste viendra tout seul. Les connaissances acquises de cette manière feront comme la pelote de neige qui s'adjoint tout ce qu'elle touche, et se grossit à mesure qu'elle avance.

— Mais pour une étude aussi sérieuse, il faut beaucoup de temps, objecta Trudaine.

— Du temps ! répéta Edmond en s'animant, à qui manque-t-il, sinon à ceux qui le veulent perdre ? Avez-vous jamais calculé le nombre d'heures gaspillées faute de régularité dans nos habitudes, d'exactitude dans nos arrangements, de conscience dans nos efforts ? Tenez une seule de vos semaines en partie double, et vous serez effrayé de la perte de minutes qu'il faudra porter au passif. La journée arithmétique a vingt-quatre heures ; retranchez six heures pour le sommeil, deux heures pour les repas, deux heures pour la promenade ou les visites, il restera encore quatorze heures. En supposant que j'en donne huit aux affaires, j'en aurai toujours six pour l'étude de l'allemand et du hollandais.

— Et votre santé ne souffrira-t-elle point d'un tel travail ? demanda le vieux commis.

— Non pas, si je la gouverne avec sagesse, répliqua d'Alouzy, si j'évite les veilles, les longs repas, les alternatives de repos absolu et d'activités forcées. Le corps humain est une machine ; épargnez-lui les brusques changements, les secousses, et

et tout ira à souhait. Une horloge ne se dérange point parce qu'elle marche, mais parce qu'elle est mal montée. Je veux, du reste, prouver par un exemple ce que peut la méthode, et je m'engage à comprendre, d'ici à six mois, toutes vos correspondances d'outre-Meuse et d'outre-Rhin.

A ces mots, le jeune banquier se leva, prit son chapeau, sa badine à pomme d'or, et quitta le bureau.

Trudaine regarda la porte se refermer, frappa sur sa tabatière, et fit entendre un petit rire contenu.

— As-tu entendu, Julien ? demanda-t-il à demi-voix au jeune commis, toujours occupé à enregistrer les lettres qui lui avaient été remises.

— Parfaitement, monsieur Trudaine, répondit-il.

— Et tu le laisses prendre à cela ?

— Mais il me semble que les raisons données par M. d'Alouzy...

— Sont excellentes, n'est-ce pas ? Aussi je l'engage à l'écouter. Il a toujours de merveilleux projets qui n'aboutissent à rien, faute de pratique. Son esprit me produit l'effet de ces conservatoires des arts et métiers, où l'on a, en petit, les modèles de tout ce qui s'est inventé ; c'est admirable, mais ça ne peut pas servir.

Julien s'abstint de répondre, car c'était une intelligence lente qui évitait les débats inutiles par défaut de prestesse d'abord, puis par bon sens ;

layent autour de leur ami afin de le préserver contre ses propres faiblesses et l'entretenir dans la résolution où sa considération même est engagée.

» Cependant, peu à peu, ils s'aperçoivent que leur assistance est vaine.

» Le vieillard ne sait que faire de la liberté qu'il a conquise; le poids de sa chaîne lui manque; il se demande si la surveillance des fidèles amis ne lui est pas plus cruelle que l'insolence de la servante maîtresse; il entend rester maître unique de sa volonté et de ses actes en face des honnêtes gens qui lui promettent santé, fortune et estime publique, et il aspire en même temps, au fond de lui-même et sans presque se l'avouer, au moment où celle qu'il a si ignominieusement mise à la porte viendra reprendre sa place au fourneau.

» Ce n'est pas seulement dans les romans de Balzac qu'il existe des barons Hulot. La politique en compte aussi bien que le foyer domestique.

» Le 16 mai, le Maréchal a fait œuvre d'homme.

» S'il devait pousser jusqu'au bout les effets de sa noble résolution, il faisait bien de céder à l'entraînement de son indignation et de chasser la Marianne à tablier rouge qui, à l'abri de son nom, fermait peu à peu la porte de sa maison aux honnêtes gens.

» Mais, s'il n'était pas maître de lui-même, si, au lieu de s'entourer de l'affection de ses amis naturels et de s'assurer leur concours, il admettait la possibilité de les offenser un jour et d'obliger leur dévouement à céder la place, il avait tort d'obéir à la révolte de son orgueil, et il se condamnait pour l'avenir à une servitude pire encore que celle du passé.

» C'est là une expectative qu'il ne peut nous convenir de supporter, un sort qu'il ne nous plait pas de partager, et nous sommes résolus à prendre un parti prochain pour mettre à couvert notre dignité.

Le tribunal d'Agen, conformément à la jurisprudence de la cour suprême et des tribunaux de Saint-Etienne et Vannes, a condamné samedi un marchand de journaux qui, n'ayant pas obtenu une autorisation de colportage, avait éludé la loi en faisant une déclaration de pseudo-libraire.

La *Défense* annonce que M. Andrieux, député du Rhône, poursuivi pour sa lettre au maire d'Arbresle, le serait probablement encore pour sa lettre à M. de Fourtou.

On annonce que le *Censeur*, de Lyon, serait poursuivi de nouveau pour trois délits de fausses nouvelles. Le *Courrier de Lyon* le serait également.

Dans un discours à Londres, M. Léon Say reconnaît que la crise commerciale et industrielle dont le monde souffre actuelle-

ment est la conséquence de la guerre d'Orient et de diverses autres causes purement économiques.

L'Événement annonce qu'un ex-député du Gard, M. Marcellin Pellet, a été appelé devant M. le juge d'instruction pour délit de colportage illicite.

Tribunaux.

AFFAIRE AUTIER. — TRIPLE TENTATIVE D'ASSASSINAT.

On se souvient de la scène sanglante qui se produisit, le 11 avril dernier, en pleine séance du Conseil général de la Drôme; M. le préfet de Bayle était frappé d'un coup de couteau par un ancien instituteur révoqué, nommé Autier, qui tenta également de tuer M. Ollivier, secrétaire du Conseil, et qu'on ne parvint à désarmer qu'après une longue lutte dans laquelle deux membres du Conseil général reçurent encore quelques blessures.

Cette affaire est venue devant la cour d'assises de la Drôme.

Le siège du ministère public est occupé par M. Berger, avocat général.

M^e Dorival, du barreau de Valence, est au banc de la défense.

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

« Le mercredi 11 avril 1877, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Autier, ancien instituteur révoqué en 1873, se rendit chez M. l'abbé Lausser, inspecteur d'Académie à Valence, sous prétexte de solliciter sa réintégration, et, pendant que ce fonctionnaire, debout sur le seuil de sa porte, l'invitait à formuler le but de sa visite, Autier lui porta dans le bas-ventre un coup violent que Lausser prit d'abord pour un coup de poing. L'agresseur prit rapidement la fuite.

» Après son départ, M. l'inspecteur Lausser s'aperçut que sa soutane portait, à sa partie inférieure et au niveau même du point sur lequel il avait été frappé, une coupure verticale, haute de 7 à 8 centimètres et paraissant due à l'action d'un instrument tranchant.

» Convaincu dès lors qu'il venait d'être l'objet d'une tentative de meurtre, il s'empressa de faire avertir le commissaire central de Valence; mais son envoyé n'arriva pas à temps pour prévenir l'accomplissement des projets criminels de l'accusé.

» En effet, en sortant de chez M. l'inspecteur d'Académie, Autier s'était rendu en toute hâte à la préfecture où le Conseil général était en séance. Il pénétra dans la salle sans difficulté, gravit les marches qui séparaient l'estrade des conseillers généraux de l'espace réservé au public, et, passant derrière les membres de l'assemblée qui le prirent pour un employé venant chercher un renseignement ou une signature, arriva jusqu'à M. le préfet de la Drôme qu'il frappa

avec violence, dans la région du cœur, à l'aide d'un long couteau qu'il tenait à la main.

» Le préfet se leva en poussant un cri et en cherchant à repousser le meurtrier. Celui-ci se tourna aussitôt vers M. Ollivier, secrétaire du Conseil, qui, en cette qualité, siégeait à la droite de M. le préfet, et lui porta un violent coup de couteau dans le côté gauche de la poitrine.

» Plusieurs membres du Conseil général, ainsi que d'autres personnes présentes, se jetèrent alors sur l'accusé et parvinrent à le terrasser et à le désarmer, après une lutte dans laquelle deux membres du Conseil général reçurent encore quelques blessures heureusement sans gravité. Autier fut aussitôt remis entre les mains de la force publique.

» La blessure reçue par M. le préfet de la Drôme était des plus graves; le coup, porté avec une très grande force, entra la quatrième et la cinquième côte gauche, c'est-à-dire à la hauteur même du cœur, aurait été immédiatement mortel si, grâce à la position respective du meurtrier et de la victime, il n'avait été dirigé presque verticalement et de haut en bas, ce qui a fait obstacle à la pénétration de l'arme.

» Il résulte néanmoins du rapport médical que, pendant plusieurs jours, la vie de la victime a été en danger, et, aujourd'hui même, bien que la guérison paraisse assurée, les médecins font des réserves au sujet des désordres plus ou moins durables qui peuvent se produire dans la région lésée, à raison de l'extrême violence du coup.

» La blessure de M. Ollivier, quoique portée avec la même violence et dans la même région, a été moins grave, parce que la lame a été arrêtée et déviée par la rencontre d'un os. Mais une large ecchymose s'est manifestée plusieurs jours après la blessure, vers la partie inférieure du sternum. Le médecin exprima la crainte que cet accident ne soit dû à une lésion du périoste ou des os, affections qui, d'après l'expert, sont lentes à se développer, mais souvent très-graves et presque toujours de longue durée.

» Quant à l'inspecteur d'Académie, un hasard heureux l'a seul préservé d'une blessure qui, par sa direction seule, devait avoir des suites fatales. Un examen plus attentif est venu démontrer, en effet, que l'arme dont l'accusé s'est servi a percé non-seulement la soutane dont l'ecclésiastique était revêtu, mais encore son pantalon et sa chemise et qu'elle s'était arrêtée à la peau, qui n'a pas été entamée. M. l'abbé Lausser paraît avoir été garanti, soit par l'épaisseur de ses vêtements, qui, d'après l'expert, n'était pas moindre d'un centimètre, soit par un mouvement de retrait instinctif qu'il aurait fait, en se voyant frapper. Quoi qu'il en soit, l'expert constate que si le coup eût porté, il eût été infailliblement mortel.

» L'intention homicide de l'accusé est donc aussi complètement établie à l'égard de l'inspecteur d'Académie qu'en ce qui concerne les deux autres victimes.

» La préméditation n'est pas moins clairement démontrée.

» L'arme dont l'accusé a fait usage est un couteau à virole, dit « couteau de Saint-Claude », très-pointu et très-tranchant. L'accusé a eu soin de tourner la virole, de façon que l'arme ne pût se fermer; il a été trouvé porteur, en outre, lors de son arrestation, de deux pistolets chargés et amorcés.

» Autier était depuis plusieurs années instituteur à Ponnet, arrondissement de Die, lorsqu'il fut révoqué au mois de septembre 1873, par M. Diard, alors préfet de la Drôme, à la suite de faits d'une immoralité notoire. Depuis lors, Autier n'a cessé de s'adresser, soit à l'administration départementale, soit à divers membres du Conseil général, pour obtenir sa réintégration dans les fonctions qui venaient de lui être enlevées. Il a su que l'autorité universitaire, aussi bien que l'administration préfectorale, ne montraient peu favorables à sa rentrée, se moins dans le département de la Drôme. L'irritation violente qu'il en a conçue, et dont sa correspondance et ses propositions nissent des preuves nombreuses, a été l'unique mobile des attentats commis par lui, dans la journée du 11 avril.

» En conséquence, Jean Autier est accusé d'avoir :

» Premièrement. A Valence, le 11 avril 1877, volontairement commis une tentative d'homicide sur la personne de M. l'abbé Lausser, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, avec les circonstances : 1^o que ladite tentative a été commise avec préméditation; 2^o que cette tentative a été suivie de deux tentatives d'homicide ci-après spécifiées.

» Deuxièmement. Audit lieu et à la même époque, volontairement commis une tentative d'homicide sur la personne de M. Bayle, préfet de la Drôme, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, avec les circonstances : 1^o que ladite tentative a été commise avec préméditation; 2^o que cette tentative a été précédée de la tentative ci-dessus spécifiée, et suivie de celle spécifiée ci-après.

» Troisièmement. Audit lieu et à la même époque, volontairement commis une tentative d'homicide sur la personne de M. Jules Ollivier, secrétaire du Conseil général de la Drôme, tentative qui, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur avec les circonstances que : 1^o ladite tentative a été commise avec préméditation; 2^o que cette tentative a été précédée des deux tentatives ci-dessus spécifiées.

» Crime prévu et puni par les articles 2, 295, 2, 96, 297, 302 et 304 du Code pénal.

Trente et un témoins ont été entendus. L'accusé a été reconnu coupable, ayant agi avec préméditation. Le jury lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. Autier est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PROJET DE PRISE D'EAU EN LOIRE POUR L'ALIMENTATION DE L'AUTONN.

M. Grimoux, conseiller général du canton de Beaufort, a adressé la lettre suivante au *Patriote* :

« Paris, 17 juillet 1877.

» Monsieur le directeur,

» Permettez-moi de recourir à la voie de votre journal pour faire parvenir à la connaissance des populations intéressées l'heureuse solution donnée tout récemment par l'administration supérieure à l'importante question de la prise d'eau en Loire qu'attendent si impatientement les cultivateurs de notre vallée.

» Déjà, au mois d'avril, vous aviez bien voulu les mettre au courant de cette affaire, et leur apprendre l'approbation sans réserve dont l'avant-projet présenté par nos ingénieurs avait été l'objet, tant de la part du ministère que de celle du conseil supérieur des ponts-et-chaussées, à la suite d'un rapport très-favorable présenté par M. Dealan-

mais, même en acceptant la comparaison du père Trudaine, il pensa que si la collection de petits modèles ne pouvait être utilisée dans la pratique, elle pouvait l'être comme indication et conseil.

Il se mit en conséquence à méditer les réflexions du jeune banquier sur les moyens d'apprendre les langues étrangères, sur l'emploi du temps, et le résultat de ces réflexions fut la mise en pratique de tout ce qu'Edmond d'Alouzy avait indiqué.

Du reste, il n'en avertit personne : persuadé que les paroles sont inutiles là où les faits doivent prouver, il poursuivait silencieusement sa tâche.

Le plus difficile n'avait point été de se résoudre au travail et de régler sa vie d'après le plan de son jeune patron; il fallait payer un professeur, acheter des livres, et les mille francs donnés à Julien par M. Varnier suffisaient tout au plus pour ses premiers besoins. Mais le travail a aussi son exaltation.

Commentant par la pratique l'excellente théorie de d'Alouzy, il trouva moyen d'introduire encore plus de frugalité dans ses repas, d'économiser sur ses vêtements, de supporter dans sa mansarde le froid de l'hiver et les chaleurs de l'été.

Enfin, au bout de six mois d'études assidues, il put présenter à son jeune patron la traduction des correspondances allemandes et hollandaises.

La surprise d'Edmond se changea en admiration lorsqu'il apprit la part que lui-même avait dans ce

résultat.

— Eh bien ! s'écria-t-il triomphant et en regardant le père Trudaine, quand je vous disais qu'au bout de quelques mois j'aurais appris ces deux langues ! Voilà Julien qui les sait... ce qui revient au même, puisqu'il a suivi ma méthode. Tout dépend, voyez-vous, de la direction que l'on donne à ses efforts. Je veux continuer les essais dans cette voie; m'assurer de ce qu'il faudrait de temps pour connaître les principales langues de l'Europe. Traduisant toutes le même ordre d'idées, et satisfaisant aux mêmes besoins, elles ont nécessairement des rapports nombreux en même temps qu'un domaine borné; leur étude doit être facile et aurait de sérieux avantages pour celui qui la pousserait jusqu'au bout. Il faudra que je suive ce projet, et dès demain je me mets résolument à l'œuvre.

Dès le lendemain, en effet, l'idée de d'Alouzy était exécutée, mais par Julien, qui avait compris tout le parti qu'il pourrait en tirer.

M. Varnier venait déjà de lui confier les correspondances étrangères avec une augmentation notable d'appointements.

Bientôt d'autres maisons lui demandèrent des traductions et des résumés de mémoires, et son jeune patron eut également recours à lui, non pour des affaires de banque, mais pour des notes à prendre dans plusieurs recueils scientifiques d'Allemagne.

De nouvelles préoccupations absorbaient, en effet, d'Alouzy depuis quelques mois. Après avoir successivement essayé la musique et la peinture, il venait de s'empêtrer d'une violente passion pour la chimie, et de monter un laboratoire dont il ne sortait plus.

Julien y alla d'abord pour lui porter les traductions dont il l'avait chargé, puis pour le seconder dans ses expériences.

Suivant son habitude, Edmond en restait le plus souvent à la théorie et s'épargnait l'ennui de suivre l'essai indiqué.

Le jeune commis se chargea de cet examen pratique. Il y acquit bientôt les connaissances précises dont manquait d'Alouzy, et cette adresse de manipulations qui est en chimie ce qu'est le tact en cuisine.

Son patron pouvait commander le dîner, mais lui seul savait le faire.

Trudaine ne manqua point de le remarquer.

— M. Edmond est pour toi une providence, disait-il en riant tout bas; il t'annonce ce qu'il apprendra et te laisse l'apprendre à sa place; ses desirs de science sont un programme auquel tu es chargé de satisfaire pour lui. Continue, petit, et prie Dieu qu'il ait l'envie de devenir un grand homme, afin que tu le deviennes.

(La suite au prochain numéro.)

C'était le point capital ; mais deux choses non moins essentielles doivent être poursuivies.

Avant tout, il fallait obtenir du conseil d'Etat et de M. le président de Mac-Mahon un décret déclaratif d'utilité publique pour la reddition duquel, je l'avoue, les événements du 16 mai et les complications gouvernementales qui en ont été la suite m'avaient semblé pouvoir devenir une cause nouvelle d'ajournement et de retard.

Heureusement, l'instruction de l'affaire était assez avancée pour que le nouvel état de choses n'ait pu déterminer le funeste aléatoire que plusieurs redoutaient. Dès la fin de mai, à la veille d'effectuer une assez longue excursion en Italie, — où j'ai été à même d'observer l'admirable système d'irrigation partout pratiqué par les affluents du Pô, tant sur ceux qui descendent des Apennins que sur ceux, bien plus abondants, qui se précipitent torrentiellement dans, qui se précipitent torrentiellement du haut des Alpes (1), — dès la fin de mai, dis-je, je recevais à Paris l'assurance que la déclaration sollicitée était imminente, si elle n'était déjà obtenue.

C'est, en effet, le 22 mai que le décret a été rendu, et dès le 3 juin, pour répondre à notre légitime impatience, il était notifié à M. le préfet de Maine-et-Loire.

Comme dernière étape de cette trop longue affaire, restait à obtenir l'approbation du projet définitif des travaux, à l'étude duquel M. l'ingénieur Couet, de Saumur, procédait depuis plusieurs mois avec son zèle et son talent habituels.

Cette étape est à son tour franchie et j'ai eu hier, au ministère des travaux publics, la profonde satisfaction d'apprendre que ce projet définitif a été à son tour approuvé à la date du 7 juillet dernier.

Comme à bien voulu me le déclarer jératiquement M. Caulet de Longchamp, chef de division de la navigation, « on peut considérer comme remplies toutes les formalités administratives, et comme aplanies toutes les difficultés, au moins en ce qui concerne l'administration centrale et le ministère... Ce n'est plus qu'une affaire d'adjudication et d'exécution relevant uniquement de notre administration départementale.

Or, connaissant l'opinion et le sentiment entièrement favorables à notre entreprise de MM. les ingénieurs, et l'intérêt que lui porte également l'administration préfectorale, — sentiment et intérêt dont j'ai plus d'une fois, comme représentant du canton de Beaufort, recueilli la manifestation, — je suis fondé à penser que l'exécution ne se fera pas attendre, et qu'avant peu un modeste flot de Loire, introduit dans le lit si souvent à sec de l'Authion, restituera à nos cultivateurs la précieuse faculté de faire rouir leurs chanvres sur le lieu même de leur production, en même temps qu'en rafraîchissant par imbibition ou par irrigation directe le sous-sol sablonneux de notre vallée, il ranimera sa fertilité, et lui fera produire d'une façon constante ces moissons plantureuses qui lui valent une si légitime renommée, mais que les sécheresses compromettaient et anéantissaient même si facilement lorsqu'elles étaient prolongées.

Désormais nos laborieux cultivateurs ne connaîtront plus ces désastres, car nous touchons au terme de nos efforts et de nos peines.

Veillez m'aider à leur faire parvenir cette bonne nouvelle, et agréez, monsieur le directeur, mes salutations empressées.

Docteur Henri GRIMOUX,
Conseiller général.

La Flèche. — On écrit de La Flèche au Patriote :

Un funeste accident vient de jeter la consternation dans le Prytanée militaire et de plonger dans le deuil une honorable famille de Maine-et-Loire.

Le jeune J. de Lesparre, élève externe, se baignait dans le Loir, dimanche après

(1) Tout le monde connaît la proverbiale fécondité des plaines de la Lombardie ; j'ai vu les cultures et les récoltes, dont l'abondance est due à la qualité du sol arable qu'à l'intelligente répartition dont sont l'objet les eaux d'irrigation, les neiges et glaciers des Alpes. — Mais je demeure convaincu que notre belle vallée de Beaufort n'aurait pas à envier dans quelques années à la riche vallée du Pô, lorsque l'Aithion aura cessé d'être une rivière intermittente et sera devenu, au contraire, un canal d'irrigation alimenté, quand un grand fleuve.

midi. Quoique faible nageur, il avait voulu longer extérieurement la digue qui ferme le bassin de l'école de natation. Arrivé près du but, il sentit les forces lui manquer, et perdit sans doute la tête. Un camarade, le voyant se débattre, fit de vains efforts pour le ramener, et fut forcé de le laisser couler pour ne pas être entraîné lui-même. A partir de ce moment, les tentatives de sauvetage, auxquelles ont manqué peut-être l'expérience et le sang-froid, furent inutiles.

Ce n'est qu'une heure et demie plus tard, que M. L..., concierge du Prytanée, accouru aussitôt qu'il fut prévenu, retira le cadavre. Le jeune J. de Lesparre, âgé de 18 ans, était élève de la classe de mathématiques élémentaires, bachelier ès-lettres et ès-sciences, il venait d'être déclaré admissible aux examens de Saint-Cyr. Son application aux études et la douceur de son caractère lui avaient valu les sympathies de tous ses professeurs.

Cet affreux accident a été immédiatement télégraphié au père du jeune homme, percepteur à Thouarcé.

Pour comble d'infortune, il se trouve que le malheureux père a perdu une fille il y a quinze jours, et le cachait à son fils pour ne pas le troubler dans ses examens.

La Cour d'appel d'Amiens vient de rendre un arrêt qui nous semble au plus haut degré intéresser les notaires et leurs clients pour lesquels ils ont l'habitude de servir d'intermédiaires pour des placements d'argent.

M. Cousin, notaire à Péronne, était le mandataire de ses clients prêteurs ou emprunteurs. Ceux-ci lui remettaient des reconnaissances ou simples billets dans lesquels les noms des prêteurs étaient laissés en blanc.

Le notaire leur donnait en échange les fonds dont ils avaient besoin. Puis, quand des capitalistes apportaient des sommes d'argent chez lui, il prenait l'argent qu'on lui confiait et remettait aux prêteurs, en échange des espèces, un ou plusieurs des billets qui avaient été déposés antérieurement entre ses mains par les emprunteurs. Les prêteurs pouvaient remplir le blanc laissé dans les billets, en y écrivant leurs noms, ou bien conserver ces billets jusqu'au jour du remboursement sans les compléter par cette addition.

Le plus souvent, les emprunteurs ignoraient quels étaient ceux qui avaient fourni les fonds.

Les prêteurs, au contraire, savaient, par la signature des souscripteurs, quels étaient les emprunteurs. Ils chargeaient alors le notaire de prendre sur ceux-ci des renseignements relatifs à la solvabilité.

C'est pour n'avoir pas reçu d'indications suffisantes à ce sujet et pour n'avoir pu, en raison de la déconfiture de l'emprunteur, recouvrer les sommes par eux prêtées à l'emprunteur par l'intermédiaire du notaire, que les sieurs Vassel et consorts ont actionné M. Cousin en responsabilité.

Le tribunal de Péronne, par décision du 17 janvier dernier, avait fait droit à la demande, et sur appel de M. Cousin, la Cour d'Amiens vient de confirmer le jugement de première instance.

Faits divers.

Les journaux de Bordeaux nous annoncent un crime épouvantable qui a été commis avant-hier, vers neuf heures et demie du soir, dans le quartier de la Pyramide, route de Toulouse :

« Le fils Lamarque (Jean), âgé de vingt-cinq ans, négociant, s'étant pris de querelle avec son père, fabricant d'eau gazeuse, âgé de soixante ans, l'a tué à l'aide d'un revolver gros calibre dont il a tiré trois coups à bout portant. La victime a été foudroyée. Le crime consommé, le meurtrier a déposé son arme sur la cheminée de sa chambre et a pris la fuite dans la direction de la rue Malbec, où il disparut après avoir prononcé ces paroles : « Maintenant que l'affaire est faite, je vais me constituer prisonnier. » Toutes les recherches faites cette nuit pour retrouver le coupable sont demeurées infructueuses.

Des renseignements pris sur les lieux, il résulte que le fils Lamarque, d'un caractère violent et emporté, nourrissait une haine profonde contre son père, depuis le mariage de sa sœur avec le nommé Dolor, boucher

en cette ville, qu'il a toujours considéré comme le plus grand ennemi de ses intérêts.

La querelle d'hier avait eu pour prétexte le départ d'une domestique que la victime avait congédiée la veille, et dont le meurtrier ne voulait pas se séparer.

M. le commissaire central a mis sur pied la brigade de sûreté au complet : mais si l'on en croit certains renseignements, elle n'arrivera pas à arrêter Lamarque. Un homme s'est, paraît-il, jeté du haut de la Passerelle où il aurait péri. Cet homme ne serait autre que le parricide de la route de Toulouse.

Dans son feuilleton théâtral, l'Union parle ainsi de Laferrière, dont nous avons annoncé la mort :

« Laferrière n'avait que soixante-six ans et il laissait dire qu'il avait été élevé sur les genoux de M^{lle} Clairon. Cette intelligente réclame, unie à un talent assez chaleureux, lui avait donné une popularité dont il s'était servi pour patronner une Eau de Jouvence, souveraine contre les rides et les cheveux gris. Alors que Frédérick-Lemaître, Rouvière, Bocage existaient, Laferrière ne brillait que d'un éclat inférieur ; mais la pénurie du moment actuel lui avait donné la réputation que les borgnes acquièrent si facilement dans le royaume des aveugles.

Il ne s'engageait jamais à poste fixe dans un théâtre où ses tics auraient bientôt paru insupportables, au public ; il ménageait ses rentrées et ses sorties, et ne jouait qu'en représentations. Un peu essoufflé, un peu emphatique, il se relevait dans les scènes de passion échevelée ; le personnage d'Antony, par exemple, convenait beaucoup à son tempérament de comédien. Il a fait les beaux jours de l'Odéon dans l'Honneur et l'Argent, de Ponsard ; pourquoi n'a-t-il pas résisté plus souvent aux directeurs de province qui voulaient le contempler et le produire dans *Pauvre Idiote* ? Dis-moi qui tu joues, je te dirai qui tu es !... Si Laferrière n'avait pas abusé du vulgaire mélodrame, il aurait été peut-être au nombre des rares artistes dramatiques dont la postérité, quand elle est de bonne humeur, garde le souvenir. »

On dit que la Société protectrice des animaux fait en ce moment les démarches nécessaires pour qu'un petit réservoir d'eau, destiné aux chiens, soit placé au bas de chaque fontaine Wallace.

Dans tous les pays d'Orient, où les fontaines sont nombreuses, les architectes musulmans ne manquent jamais d'installer un petit abreuvoir pour les animaux. Ils font plus : sur chaque pierre tombale, dans les cimetières, un creux est ménagé où l'eau du ciel se conserve afin que l'oiseau qui passe puisse venir se désaltérer.

Sous ce rapport, les barbares d'Orient valent mieux que les hommes civilisés du Nord, et je tiens pour certain que le jour où il aurait été fait droit à la réclamation de la Société protectrice des animaux, il se rencontrerait plus d'un aimable faubourien qui chasserait à coups de pieds le chien qui s'arrêterait pour boire.

Dernières Nouvelles.

New-York, 23 juillet, soir.
La grève des employés de chemins de fer prend toutes les allures d'une véritable insurrection. Pittsburg et Baltimore sont au pouvoir des émeutiers qui parlent de tout détruire au moyen de l'incendie. On se demande si les troupes fédérales arriveront à temps pour empêcher cet acte de barbarie.

Bucharest, 24 juillet.
Le bombardement de Roustchouck continue jour et nuit, sans diminuer un seul instant d'intensité. Les Turcs ont eu plusieurs batteries démontées, leur feu se ralentit. La ville ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines.

Paris, 25 juillet, 8 h. 50, matin.
Le czar visitera prochainement une ville d'eaux allemande dans laquelle il aura une entrevue avec l'empereur Guillaume et probablement avec l'empereur François-Joseph.

Pour les articles non signés : P. GODRT.

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur,
Grand et magnifique Tableau intitulé :
La Généalogie d'Henri de Bourbon,
DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,
Par M. T. de la Porte.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 79,721.

M^{me} Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, la Revalescière l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

(653)

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
70 30			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710			Canal de Suez	665			
100 75			Soc. gén. de Crédit industriel et				Crédit Mobilier esp.	491 25			3 75
107 55	95		comm., 125 fr. p.	610	50		Société autrichienne.	485			5
490	5		Crédit Mobilier d'Autriche	470		50	OBLIGATIONS.				
227			Charentes, 500 fr. l. p.	140		13 75	Orléans	330			
510	5		Est	620			Paris-Lyon-Méditerranée	325			
510 25	25	75	Paris-Lyon-Méditerranée	1010		50	Midi	322 50			
380 50	20		Alidi.	760		50	Nord	330			
367 50			Orléans	1030			Ouest	345 50			
492 50			Ouest	682 50			Midi	345			
484			Vendée, 500 fr. l. p.				Charbonnes	203 50			
484			Compagnie parisienne du Gaz.	1870			Vendée	136 25			
2070	7 50		C. gén. Transatlantique	480		50	Canal de Suez	523			
680											
371 24											
374											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
CART DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 Juin 1877.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures	8 minutes du matin	express-poste.
5	45	(s'arrête à Angers.)
9	1	omnibus-mixte.
1	38	soir, omnibus-mixte.
4	10	soir, omnibus-mixte.
7	15	soir, omnibus-mixte.
10	37	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	30 minutes du matin	direct-mixte.
11	31	omnibus.
14	40	soir, express.
18	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	soir, omnibus-mixte.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 44.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
44^e ANNÉE (1876).

MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1876. — Le volume 1876 (44^e année), mis en vente le 5 décembre 1876.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché, 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yau-Dargatzis, 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 45 fr.
cart., doré sur tranche 18 »

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE PIÈCE DE VIGNE ET TERRE
Sise au Clos-Bonnet, commune de Saumur.
Comprenant 90 ares 75 centiares de vigne et 19 ares 42 centiares de terre; le tout porté au cadastre de la commune de Saumur, section D, n° 709.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
1^o UNE PROPRIÉTÉ, appelée la Butte-aux-Loups, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant maison d'habitation et dépendances, avec 55 ares de vigne;
2^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et remise.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. VINSONNEAU-BESNARD, propriétaire de ces biens, demeurant à la propriété de la Butte-aux-Loups, première désignée. (391)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, à l'angle de la rue Baurepaire et de la rue Brault, actuellement occupée par M. Pannier, peintre.
S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (390)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.
S'adresser à M. PIERU, qui l'habite.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON
Située rue de la Comédie, n° 19, Actuellement occupée par M. Garreau, négociant.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Dans la même maison.
UN APPARTEMENT
Composé de quatre pièces et un cabinet au premier étage; mansardes, cuisine et caves.
S'adresser à M^e THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85. (385)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Grand Rue, 75.
S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n° 1. (398)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay.

VENTE
Aux enchères publiques
DU MATÉRIEL
Ayant servi à la construction du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers.
On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que le dimanche 29 juillet 1877, à une heure de l'après-midi, à la gare de Montreuil-Bellay, il sera procédé, par le ministère de M^e Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur dudit matériel, consistant en :
Bois de construction, de charbonnage, ferrailles, meules, rails, coins, sinots, chevilletes, tables, outils de forge, matelas de varech et autres objets.
On paiera comptant, plus 3 p. 0/0.
M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
APPARTEMENT
Rue du Marché-Noir.
S'adresser aux bains. (306)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

M^{lle} EUPHRASIE SOURISSEAU
Ex-coupeuse de la maison du Coin-de-Rue.
A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFECTIONS sur mesure.
34, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

A LA MONTRE DE BOIS.
MONTRES PERFECTIONNÉES
Garanties quatre années.
Payables après six mois d'essai.
Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.
S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Pont-Neuf. (520)

M. DESCHAMPS
PLÂTRIER
Ancien ouvrier de la maison Sartoris, de Saumur,
Quai de Limoges, 56,
Informe le public qu'il vient de s'établir à Saumur et qu'il se chargera de tout ce qui concerne la plâtrerie, aux conditions les plus douces.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur.
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pièce spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépot général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure . . . 3 fr.
200 Dragées . . . 5 »
100 » . . . 3 »

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem.
Un an . . . 6 fr. » 8 f. »
Six mois . . . 3 50 4 »
Trois mois . . . 2 » 2 »

EDITION DE LUXE
Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem.
Un an . . . 45 fr. 18 fr.
Six mois . . . 8 fr. 10 fr.
Trois mois . . . 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.